

2023-07-12
2023-2194

La présente étiquette a été modifiée conformément à les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au le 2 septembre 2024, conformément à la période d'abandon graduel établie dans les décisions de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06 et butoxyde de pipéronyle RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à pmra.info-arla@hc-sc.gc.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

ABSORBINE® FLYS-X®

**INSECTICIDE PRET À UTILISER (SOLUTÉ)
SOLUTION**

Le Nom Le Plus Fiable Du Monde Du Cheval Depuis 1892

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N'UTILISER QUE SUR LES CHEVAUX ET LES BOVINS

Contrôle les Mouches des cornes, Mouches domestiques, Moustiques, Mouches piquantes des étables, Mouches à cheval, Mouches à chevreuil, Mouches faciales, Poux hématophages.

NE PAS utiliser sur les poulains ou les veaux nouveau-nés ou allaitants.

NE PAS utiliser sur des animaux malades ou sous traitement médicamenteux ou pesticide.

Avant l'utilisation sur des animaux gravides, consulter un vétérinaire.

Utiliser uniquement sur des chevaux d'exposition, de course, de travail ou de promenade.

NE PAS utiliser sur les chevaux ou les bovins destinés à l'abattage.

Pour usage intérieur dans les bâtiments pour contrôler les Blattes, Fourmis, Lépismes argentés, Araignées, Grillons, Tétranyques du trèfle, Cirons du fromage, Calandres des grains, Triboliums bruns de la farine, Ptines, Lasiodermes du tabac, Stégobies des pharmacies, Vers de la farine, Cirons de la farine, Cadelles.

PRINCIPE ACTIFS:

Pyréthrines	0,1%
Butoxyde de Pipéronyle	1,0%

Contient du 2-Méthyl-4-Isothiazolin-3-One à raison de 0,0004% à titre d'agent de conservation
Contient du 5-Chloro-2-Méthyl-4-Isothiazolin-3-One à raison de 0,001% à titre d'agent de conservation

NO. D'ENR 24428 LOI P.A.

Contenu net: 950 mL

©W.F. Young, Inc.
302 Benton Drive
E. Longmeadow, MA 01028 U.S.A.
1-800-628-9653

MODE D'EMPLOI: Insecticide prêt à utiliser efficace et à action rapide. Appliquer avec un contenant avec Pulvérisateur manuel à gâchette ou un linge.

POUR USAGE UNIQUEMENT SUR LES CHEVAUX ET LES BOVINS:

Ce produit s'applique directement sur le cheval ou le bovin en pulvérisation ou par essuyage. Appliquer une quantité de 60 à 120 ml par animal adulte par traitement. Avant le traitement, brosser soigneusement le cheval ou le bovin pour enlever l'excès de saleté et de poussière et enlever les sécrétions muqueuses de la face du cheval ou du bovin. Les chevaux et les bovins extrêmement sales devraient être lavés, rincés et séchés avant le traitement. Après l'application, bien brosser pour faire ressortir le lustre de la robe.

Pour contrôler les mouches des cornes, les mouches domestiques, les moustiques, les mouches piquantes des étables, les mouches à cheval et les mouches à chevreuil (Méthode de pulvérisation): Pulvériser légèrement et de façon uniforme pour bien enduire le poil du cheval ou du bovin, tout en le brossant légèrement à rebrousse-poil. **NE PAS** mouiller la peau du cheval ou du bovin. Cibler les parties du cheval ou du bovin les plus couramment attaquées par les organismes nuisibles indiqués, notamment les pattes, les flancs et la ligne du dos du cheval ou du bovin.

Pour contrôler les poux hématophages (Méthode de pulvérisation) : Appliquer sur les parties infestées du cheval ou du bovin. Bien enduire le poil du cheval ou du bovin – **NE PAS** mouiller la peau. Utiliser une brosse à poils durs pour faire pénétrer le produit pulvérisé jusqu'à la racine des poils.

NE PAS appliquer en pulvérisation sur la tête et la face du cheval ou du bovin. Pour traiter la tête ou la face pour contrôler les mouches faciales ou les poux hématophages, utiliser la méthode d'application par essuyage décrite ci-dessous.

Pour contrôler les mouches faciales et les poux hématophages (Application par essuyage) : Utiliser cette méthode pour appliquer sur la tête et la face afin de ne pas toucher aux yeux et aux muqueuses (p. ex. museau, gueule). Pour l'application par essuyage, mouiller légèrement (mais pas au point que le liquide en suinte) un linge propre et doux avec ABSORBINE® FLYS-X. Frotter soigneusement le linge ainsi mouillé sur la zone des poils du cheval ou du bovin à protéger. Il est préférable d'appliquer en frottant à rebrousse-poil. Pour le traitement des mouches faciales, donner une attention particulière au cou et aux parties de la face (où l'on voit le plus souvent les mouches faciales sur le cheval ou le bovin).

LIMITATIONS D'UTILISATION

NE PAS utiliser sur les poulains ou les veaux nouveau-nés ou allaitants.

Utiliser uniquement sur des chevaux d'exposition, de course, de travail ou de promenade.

NE PAS utiliser sur les chevaux ou les bovins destinés à l'abattage.

NE PAS imbiber la peau.

NE PAS dépasser 60-120 mL par animal adulte par traitement.

NE PAS traiter les yeux/paupières, ni les muqueuses (p. ex. museau, gueule, organes génitaux).

NE PAS couvrir les chevaux immédiatement après le traitement.

NE PAS appliquer sur le dos du cheval avant de le seller.

NE PAS utiliser sur des animaux malades ou sous traitement médicamenteux ou pesticide. Avant l'utilisation sur des animaux gravides, consulter un vétérinaire.

Éviter tout contact avec le cheval ou le bovin traité tant qu'il n'a pas séché.

Cesser l'utilisation si le cheval ou le bovin développe une irritation après le traitement avec ce produit.

Utiliser **UNIQUEMENT** dans un endroit bien ventilé, de préférence à l'extérieur.

NE PAS appliquer ce produit si des personnes sont présentes.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

Pour contrôler les mouches indiquées, **NE PAS** appliquer ce produit plus d'une fois par jour. Pour contrôler les poux suceurs de sang, **NE PAS** appliquer ce produit plus d'une fois toutes les 2 semaines. Le traitement peut être répété seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Consulter un vétérinaire si l'infestation par les organismes nuisibles continue à poser un problème sur le cheval ou le bovin.

POUR UTILISATION SUR LES SURFACE À L'INTÉRIEUR: Ne laisser aucun résidu gras ou désagréable.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS

Comment appliquer

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT OU TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE. Appliquer uniquement dans le cadre d'un traitement des fissures et des crevasses, localisé, généralisé ou de mobilier (bibliothèques seulement). Un traitement des fissures et des crevasses consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Un traitement généralisé consiste à appliquer le produit sur de vastes surfaces à l'intérieur d'une structure. Par exemple : murs, planchers, plafonds, parois intérieures des fondations, vides sanitaires. Traitement de mobilier : les traitements des fissures et des crevasses sont des applications aux points de jonctions sur les bibliothèques.

Pour contrôler les Blattes, Fourmis, Lépisismes argentés, Araignées, Grillons, Tétranyques du trèfle, Cirons du fromage, Calandres des grains, Tribolium bruns de la farine, Ptines, Lasiodermes du tabac, Stégobies des pharmacies, Vers de la farine, Cirons de la farine, Cadelles: Pour de meilleurs résultats, un traitement des fissures et des crevasses ou localisé en combinaison avec un traitement généralisé est recommandé. Pour améliorer l'efficacité du produit, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Appliquer en pulvérisation à gouttelettes grossières. Traiter soigneusement les surfaces à l'intérieur du bâtiment, y compris les fissures et les crevasses dans les murs, les planchers et les plafonds; le long des plinthes et derrière celles-ci; les murs derrière et les planchers sous les électroménagers (p. ex. réfrigérateurs et cuisinières) et les meubles (p. ex. les tablettes, les tiroirs, les armoires et les unités de rangement); autour des éviers, des drains et des tuyaux; et des zones localisées autour des contenants de produits entreposés et des poubelles. Dans le cas des lépisismes argentés, pulvériser aussi les fissures et les crevasses dans les bibliothèques. Enlever tout objet avant de traiter les bibliothèques où sont entreposés vêtements, jouets, serviettes et autres articles. Les bibliothèques traitées doivent être secs avant d'y remettre les articles entreposés. Dans le cas des fourmis, pulvériser aussi les pistes, les nids et les points d'entrée (p. ex. autour des fenêtres et des portes). **NE PAS** dépasser 60 ml par 6 mètres carrés. Pour les traitements généralisés, traiter les surfaces à l'intérieur du bâtiment tel que décrit sous "Comment appliquer" (ci-dessus) en utilisant une quantité de 3.8 L pour 70 mètres carrés de superficie. Le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

Limitations d'utilisation

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents.

NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

NE PAS appliquer ce produit sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés aux humains et aux animaux ou les sortir du site à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, petites pièces d'entreposage, placards).

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes, ou encore utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'exposition de la peau peut entraîner des sensations passagères (picotements, sensation de brûlure, démangeaisons, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent inclure des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation respiratoire ou l'essoufflement), des nausées, des maux de tête ou des étourdissements. Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE: **NE PAS TRANSPORTER NI ENTREPOSER SOUS 0°C.** Entreposer uniquement dans le contenant original. **NE PAS** entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

NE PAS réutiliser les contenants vides. Jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

Canadian Agent/Agent canadien:

J.L. FREEMAN, S.E.C.

Boucherville (Québec) J4B 5H1 www.absorbine.com

RM